	Règlement financier		Page 1
	07-03-007-DIV-CCP-règlement financier	Rev 10	04/02/2022

Le Cours Charles Péguy (CCP) est une école privée comprenant 5 classes élémentaires et 2 classes de collège (6^{ème} et 5^{ème}). Elle est fondée sur une alliance éducative avec les parents au service de leurs enfants. La Contribution financière des familles matérialise l'engagement des parents, indispensable au bon fonctionnement de l'école. Un coupon d'adhésion aux valeurs de l'école est à signer chaque année et à remettre à la direction.

Le financement de l'école est pour l'essentiel assuré par des dons.

La **Contribution des familles**, est ci-après dénommée la Contribution.

En cas de difficultés financières passagères ou durables, les parents sont invités à prendre contact avec la direction.

I-CONTRIBUTION

La Contribution comprend 3 éléments obligatoires : les frais de scolarité, les frais d'uniforme, les fournitures scolaires. D'autres activités et services peuvent être proposés, soit à l'initiative du CCP dans le cadre de son projet pédagogique, soit à la demande des parents, au cas par cas le cas échéant. En cas de réinscription, l'achat d'une partie ou de la totalité de l'uniforme est à la discrétion de la famille.

I-1. Scolarité

Les frais de scolarité sont fixés à 800€ par an payables à hauteur de 100€ par chèque déposé à l'inscription et encaissé en septembre. Le reste dû soit 700€ est réparti sur 9 mois égaux.

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2^{ème} enfant (-150€), puis du 3^{ème} enfant et des suivants (-300€ par enfant supplémentaire) selon exemples en annexe 3.

Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

I-2. Uniforme

L'uniforme est fourni par l'école, il est facturé 75 euros pour l'année scolaire.

Ce montant comprend 6 pièces de vêtement :

- 2 polos manches courtes,
- 2 polos manches longues
- 2 sweats en primaire ou 2 pulls en laine gris en collège
- une tenue de sport composée de 2 t-shirts floqués au logo du CCP.

Les signes distinctifs (6 écussons et 3 étoiles de progression, à coudre par la famille) en lien avec la progression de l'élève au cours de sa scolarité sont inclus dans le prix.


Les enfants doivent maintenir l'uniforme en bon état. Si l'uniforme est abîmé ou perdu en tout ou partie, il doit être remplacé. Dans ces cas, comme en tout cas d'acquisition d'une pièce d'uniforme supplémentaire, il est possible d'acheter à l'unité. Le tarif de chaque pièce d'uniforme est majoré de frais de port.

I-3. Fournitures scolaires

Le forfait annuel des fournitures scolaires s'élève à 130 euros.

Ce prix comprend :

- Les livres, manuels, fichiers français et maths, les photocopies, le carnet de progression « Constellation » et la photo de classe, y compris leurs renouvellements.
- Les sorties pédagogiques en cours d'année scolaire sont incluses y compris le coût du transport (tickets de métro et de RER)

	Règlement financier		Page 2
	07-03-007-DIV-CCP-règlement financier	Rev 10	04/02/2022

La Contribution ne comprend pas :

- La sortie scolaire de fin d'année qui sera proposée à un tarif abordable

Les forfaits uniforme et fournitures scolaires sont dus à l'année entière et payables mensuellement.

Les livres et manuels sont mis à disposition des familles et doivent être rendus dans le meilleur état possible en fin d'année scolaire ou en cas de départ de l'école. Seul le premier manuel de lecture fourni en CP peut être conservé par l'enfant, si la famille le demande.

Un complément de fournitures restant à la charge des familles est transmis avec la circulaire de rentrée.

Toute dégradation ou perte de fournitures est à la charge des parents. Le montant facturé est évalué au cas par cas. En cas de perte ou de dégradation du carnet de progression « Constellation » le rendant inutilisable, son remplacement obligatoire est facturé 8 euros.

De même toute dégradation sur les locaux ou sur les matériels du fait d'un élève sera réparée, remplacée et payée par l'enfant fautif ou sa famille.

Les élèves apportent leurs couverts pour le déjeuner, En cas d'oubli, des couverts en bois seront fournis et facturés 1 euro par demande.

I-4 L'étude du soir.

Le Cours Charles Péguy propose un temps d'étude après la classe facturés 45 euros par jour et pour l'année entière en priorité pour les enfants en difficultés scolaires et/ou dont les parents travaillent. Le prix est de 45€ par élève, par jour et à l'année. L'Inscription et le paiement se font à l'année.

II-PAIEMENT

II-1. Droit d'inscription

A l'inscription, les parents versent un droit d'inscription de 100 euros par enfant par chèque joint au dossier d'inscription, à valoir sur la Contribution.

Son montant correspond au 1^{er} mois de scolarité (mois de rentrée de l'élève)

Il n'y a pas de frais de dossier.

En cas de désistement après la confirmation de l'inscription par l'école, les droits d'inscription restent acquis à l'école.

II-2. Contribution

Les règlements en espèces ne sont pas acceptés.

Les parents ont le choix de régler la Contribution en une ou plusieurs fois selon plusieurs moyens de paiement :


II-2.1- Paiement par chèque ou par virement bancaire (IBAN CCP en ANNEXE 1) de la totalité de la scolarité

Une facture sera remise aux parents en main propre à l'encaissement effectif du chèque ou du virement sur le compte du CCP.

II-2.2- Paiement mensuel par mandat de prélèvement (ANNEXE 2)

Pour matérialiser leur engagement financier, les parents signent une autorisation de mandat SEPA valable pour l'année scolaire selon modèle (ANNEXE 2) en faveur du CCP ou, le cas échéant, une autorisation de mandat SEPA adaptée à leur cas particulier.

Des exemples d'échéanciers de prélèvement sont donnés en ANNEXE 3.

	Règlement financier		Page 3
	07-03-007-DIV-CCP-règlement financier	Rev 10	04/02/2022

II-3. Paiement de l'étude du soir et Autres activités et services

La participation financière fait l'objet d'un formulaire spécifique d'autorisation de prélèvement (ANNEXE 4). Elle est réglée par prélèvement ou par chèque en cas d'absence de mandat de prélèvement.

II-4. Cas de défaut de paiement

En cas de paiement par chèque revenant impayé ou de prélèvement SEPA rejeté par la banque, les parents s'engagent à régler les sommes dues et non réglées au CCP dans les plus brefs délais et par tout moyen utile. La régularisation en espèces n'est pas acceptée.

Une indemnité de dédommagement de 20 € destinée à couvrir les frais de gestion encourus par le CCP au titre de ce défaut de paiement sera facturée en sus.

III-FACTURATION


La Contribution fait l'objet d'une facture annuelle en septembre assortie d'un échéancier de paiement.

Une facture intermédiaire sera établie pour le paiement des prestations d'étude du soir et/ou des Autres activités et services (cf. points I-4 et I-5 supra)

Départ de l'élève en cours d'année

En cas de départ en cours d'année, un solde de tout compte est établi par l'école et transmis aux parents. Il comporte tous les frais annuels engagés par l'école et les frais de scolarité jusqu'au jour du départ.

Le solde de tout compte est réglé par chèque soit par le CCP (solde créditeur), soit par les parents (solde débiteur). Tout mois commencé est dû.

	Règlement financier		Page 4
	07-03-007-DIV-CCP-règlement financier	Rev 10	04/02/2022

ANNEXE 1 - IBAN du CCP

Titulaire du compte : Association Cours Charles Péguy
7, rue Léo-Delibes – 78500 – Sartrouville

Identifiant national de compte bancaire – R.I.B.

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06214	00020474202	97	CCM SARTROUVILLE LA VAUDOIRE 49, AVENUE JEAN JAURES 78500 SARTROUVILLE

Identifiant international de compte bancaire – IBAN.

IBAN	BIC
FR76 1027 8062 1400 0204 7420 297	CMCIFR2A

ANNEXE 2 – Exemple MANDAT SEPA

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat



Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Cours Charles Péguy** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Cours Charles Péguy**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR12ZZZ811102

Débiteur

Votre Nom _____

Votre adresse _____

CP/Ville _____

France _____

IBAN

BIC

A _____

Signature :

Créancier

Cours Charles Péguy _____

49 avenue du Général De Gaulle _____

78500 SARTROUVILLE _____

France _____

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le : _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

**ANNEXE 3 – EXEMPLES D'ECHEANCIERS DE MANDAT SEPA
EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES**

Il est proposé aux parents de régler la Contribution annuelle (déduction faite du 1^{er} mois de scolarité versé à l'inscription) en 9 mensualités payables le 05 du mois, la première le 05 octobre 2022, la dernière le 05 juin 2023:

Mandat SEPA mensuel / 1 ENFANT	Total scolarité 2022/23	Frais de scolarité versés à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA									
			5-oct-22	5-nov-22	5-déc-22	5-janv-23	5-févr-23	5-mars-23	5-avr-23	5-mai-23	5-juin-23	
Frais de scolarité annuels (80€*9 mois)	800 €	chèque encaissé au 05/09/22	77,70 €	77,70 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €
Uniforme (75€*1)	75 €		8,30 €	8,30 €	8,30 €	8,30 €	8,30 €	8,30 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €
Fournitures scolaires (130€*1)	130 €		14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,50 €	14,50 €	14,50 €	14,50 €	14,50 €
Frais de scolarité versés à l'inscription		100,00 €	0,00 €									
Total/A payer	1 005€	100,00 €	100,40 €	100,40 €	100,50 €	100,50 €	100,50 €	100,60 €	100,70 €	100,70 €	100,70 €	100,70 €

Mandat SEPA mensuel / 2 ENFANTS	Total scolarité 2022/23	Frais de scolarité versés à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA									
			05-oct-22	05-nov-22	05-déc-22	05-janv-23	05-févr-23	05-mars-23	05-avr-23	05-mai-23	05-juin-23	
Frais de scolarité annuels (145€*9 mois)	1 450 €	chèque encaissé au 05/09/22	138,80 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €
Uniforme (75€*2)	150 €		16,80 €	16,80 €	16,80 €	16,70 €	16,70 €	16,70 €	16,70 €	16,70 €	16,70 €	16,70 €
Fournitures scolaires (130€*2)	260 €		28,80 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €
Frais de scolarité versés à l'inscription		200,00 €	0,00 €									
Total/A payer	1 860€	200,00 €	184,20 €	184,40 €	184,40 €	184,50 €	184,50 €	184,50 €	184,50 €	184,50 €	184,50 €	184,50 €

Mandat SEPA mensuel / 3 ENFANTS	Total scolarité 2022/23	Frais de scolarité versés à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA									
			05-oct-22	05-nov-22	05-déc-22	05-janv-23	05-févr-23	05-mars-23	05-avr-23	05-mai-23	05-juin-23	
Frais de scolarité annuels (195€*9 mois)	1 950 €	chèque encaissé au 05/09/22	183,30 €	183,30 €	183,30 €	183,30 €	183,30 €	183,30 €	183,40 €	183,40 €	183,40 €	183,40 €
Uniforme (75€*3)	225 €		25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Fournitures scolaires (130€*3)	390 €		43,30 €	43,30 €	43,30 €	43,30 €	43,30 €	43,30 €	43,40 €	43,40 €	43,40 €	43,40 €
Frais de scolarité versés à l'inscription		300,00 €	0,00 €									
Total/A payer	2 565,00€	300,00 €	251,60 €	251,60 €	251,60 €	251,60 €	251,60 €	251,60 €	251,80 €	251,80 €	251,80 €	251,80 €

Mandat SEPA mensuel / 4 ENFANTS	Total scolarité 2022/23	Frais de scolarité versés à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA									
			05-oct-22	05-nov-22	05-déc-22	05-janv-23	05-févr-23	05-mars-23	05-avr-23	05-mai-23	05-juin-23	
Frais de scolarité annuels (245€*9 mois)	2 450 €	chèque encaissé au 05/09/22	227,70 €	227,70 €	227,80 €	227,80 €	227,80 €	227,80 €	227,80 €	227,80 €	227,80 €	227,80 €
Uniforme (75€*4)	300 €		33,30 €	33,30 €	33,30 €	33,30 €	33,30 €	33,30 €	33,40 €	33,40 €	33,40 €	33,40 €
Fournitures scolaires (130€*4)	520 €		57,70 €	57,70 €	57,80 €	57,80 €	57,80 €	57,80 €	57,80 €	57,80 €	57,80 €	57,80 €
Frais de scolarité versés à l'inscription		400 €	0 €									
Total/A payer	3 270€	400,00 €	318,70 €	318,70 €	318,90 €	318,90 €	318,90 €	318,90 €	319,00 €	319,00 €	319,00 €	319,00 €

Mandat SEPA mensuel 1 ENFANT SANS UNIF	Total scolarité 2022/23	Frais de scolarité versés à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA									
			05-oct-22	05-nov-22	05-déc-22	05-janv-23	05-févr-23	05-mars-23	05-avr-23	05-mai-23	05-juin-23	
Frais de scolarité annuels (80€*9 mois)	800 €	chèque encaissé au 05/09/22	77,70 €	77,70 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €	77,80 €
Etoile de progression (8*1)	8 €		8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fournitures scolaires (130€*1)	130 €		14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,50 €	14,50 €	14,50 €	14,50 €	14,50 €
Frais de scolarité versés à l'inscription		100,00 €	0,00 €									
Total/A payer	938 €	100,00 €	100,10 €	92,10 €	92,20 €	92,20 €	92,20 €	92,30 €	92,30 €	92,30 €	92,30 €	92,30 €

Mandat SEPA mensuel 2 ENFANTS SANS UNIF	Total scolarité 2022/23	Frais de scolarité versés à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA									
			05-oct-22	05-nov-22	05-déc-22	05-janv-23	05-févr-23	05-mars-23	05-avr-23	05-mai-23	05-juin-23	
Frais de scolarité annuels (145€*9 mois)	1 450 €	chèque encaissé au 05/09/22	138,80 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €	138,90 €
Etoile de progression (8*1)	8 €		8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fournitures scolaires (130€*2)	260 €		28,80 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €	28,90 €
Frais de scolarité versés à l'inscription		200,00 €	0,00 €									
Total/A payer	1 718€	200,00 €	175,60 €	167,80 €	167,80 €	167,80 €	167,80 €	167,80 €	167,80 €	167,80 €	167,80 €	167,80 €

ANNEXE 4 - Exemple de Formulaire d'inscription à l'étude du soir pour l'année scolaire



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
ETUDE DU SOIR**

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

ENSEIGNANT :

**JOURS D'ETUDE : LUNDI, JEUDI de 16h45 à 17h45
45 EUR à l'année pour un jour par semaine,
Règlement annuel**

SORTIE des élèves à 17h45 uniquement (pas de sortie avant)

LUNDI(45 EUR)

JEUDI(45 EUR)

TOTAL à régler 45 X _____ (nombre de jours choisis) = _____

NOM et PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL : _____

Ce service proposé par le Cours Charles Péguy est payant et sera réglé pour l'année entière

par prélèvement SEPA (facturé en fin de trimestre)

par chèque (à l'ordre du CCP)

FAIT A _____ LE _____

SIGNATURE :